

et aussi afin d'accélérer les programmes de reboisement, on étudie sérieusement en certains milieux les possibilités de l'ensemencement en pleine terre. Jusqu'à maintenant, cependant, on n'aensemencé qu'à des fins d'expérimentation.

Durant la première année des conventions, des dispositions ont été prises en vue de la participation fédérale aux programmes de reboisement de quatre des provinces,—la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard,—et, au cours des années qui ont suivi, par le Manitoba et la Nouvelle-Écosse. Quelque 48 millions d'arbres ont été plantés sur près de 50,000 acres, 6,500 acres ont été ensemencées, et 4 nouvelles pépinières ont été établies au cours des quatre premières années d'application des conventions. La contribution du gouvernement fédéral s'est élevée à \$547,802.

## REBOISEMENT AUX TERMES DES ACCORDS FORESTIERS DU 31 MARS 1955

Province	Arbres plantés		Superficie plantée		Superficie ensemencée	
	Année close le 31 mars 1955	Total, 31 mars 1955	Année close le 31 mars 1955	Total, 31 mars 1955	Année close le 31 mars 1955	Total, 31 mars 1955
	nombre	nombre	acres	acres	acres	acres
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD.....	30,000	78,000	30	68	—	—
NOUVELLE-ÉCOSSE.....	99,000	158,000	89	148	—	—
ONTARIO.....	10,357,000	33,025,000	10,357	33,025	—	6,000
MANITOBA.....	700,000	1,992,000	635	1,728	—	—
SASKATCHEWAN.....	129,000	695,000	114	542	164	521
COLOMBIE-BRITANNIQUE.....	6,204,000	11,949,000	8,070	14,160	—	—
TOTAL.....	17,519,000	47,897,000	19,295	49,671	164	6,521

*Inventaires forestiers.*—Selon les programmes quinquennaux des sept provinces avec lesquelles des conventions relatives aux inventaires ont été signées, on se propose d'effectuer dans l'ensemble des relevés d'inventaire embrassant une étendue brute de plus d'un million de milles carrés, y compris les travaux exécutés avant l'entrée en vigueur des conventions et les données d'inventaire fournies aux gouvernements provinciaux par l'industrie forestière. Dans certaines provinces, tous les travaux que nécessitent les relevés provinciaux d'inventaire, y compris tout levé terrestre de vérification, la préparation des cartes de base et la photographie, sont exécutés par les services du gouvernement provincial. Dans la plupart des cas, cependant, les travaux d'inventaire sont exécutés, en partie ou en totalité, à forfait par des particuliers. Les services forestiers de la plupart des provinces dont les relevés d'inventaire sont faits conformément aux conventions fédérales-provinciales exécutent eux-mêmes les travaux en forêt,—c'est-à-dire, l'interprétation des photographies pour l'obtention de données forestières, l'échantillonnage sur le terrain, ainsi que la préparation des cartes forestières et des rapports d'inventaire.

Un résumé des progrès réalisés dans l'achèvement de ces inventaires jusqu'au 31 mars 1955 est présenté au tableau ci-après. Quelques-uns des chiffres indiqués sont provisoires et pourront être révisés ultérieurement.